

E P I T R E 9

generation des animaux , que tout individu par un instinct qui lui est naturel desire d'engendrer son semblable: En éfet tous les animaux tachent de conserver sinon eux mêmes , du moins leurs especes. C'est ce qui a obligé le Commentateur dans son traité de l'ame , de dire que la Nature n'ayant pû faire que l'homme restât toujours dans son même état , lui a donné par commiseration la puissance de perpetuer son espece , & il ajoute que cette faveur lui est de beaucoup plus avantageuse que s'il en avoit été privé ou qu'il fût demeuré dans le neant.

On trouve dans le Traité de la generation & de la corruption la raison pour laquelle les animaux , & principalement les hommes ne peuvent pas se conserver la même nature , la même matiere & dans le même état dans lequel ils ont été créés , parce que la substance de leur corps est sujette à la corruption , & ne peut pas servir à plusieurs les uns après les autres , mais se perd avec le corps qu'elle compose ; cela étant la substance du corps de l'homme étant aus-

A V